



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 86590

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les recommandations exprimées dans le livre blanc de l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF) pour une préparation de doses à administrer (PDA) maîtrisée et sécurisée en Ehpad. L'accent est mis sur la nécessité de rémunérer le pharmacien pour son implication dans la PDA. Rappelant qu'actuellement l'administration des médicaments est assurée par les infirmiers en Ehpad, les auteurs du livre blanc demandent que, dès lors que le pharmacien prend en charge cet acte, il soit rémunéré pour cette nouvelle responsabilité dûment encadrée. Le rapporteur propose qu'elle soit calculée sur un forfait comprenant les actes de dispensation et les actes liés à l'organisation du circuit du médicament. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86590

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5816

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)